

Juin

2009

**La
PME
Attitude**



MEDEF

Solidarité Entreprises

Tous pour la PME attitude

Mesures 1 à 4

La PME attitude

C'est penser que les PME existent, c'est penser à elles et penser comme elles.

La PME attitude

C'est agir avec respect, c'est ne pas traiter ses partenaires avec mépris et arrogance.

La PME attitude

C'est se demander à chaque instant, quand on est élu, membre du gouvernement, responsable d'une administration, cadre dirigeant d'une grande entreprise, chef d'entreprise soi-même, comment être solidaire et coopératif avec des PME forcément fragilisées par la crise.

La PME attitude

C'est faire preuve de réactivité et de créativité.

La PME attitude

C'est se battre avec énergie en pensant à l'avenir.

La PME attitude

C'est être exemplaire.

La PME attitude

C'est prôner la solidarité, l'éthique, et le développement durable.

Chacun en France peut et doit agir pour avoir la PME attitude

Pour encourager la PME attitude, 4 propositions :

1. Consolider et faire grandir nos PME
2. Pérenniser nos PME
3. Oser l'international pour nos PME
4. Développer l'emploi dans nos PME

Première proposition : Consolider et faire grandir nos PME

① Répondre aux besoins de fonds propres des PME

Les capitaux propres permettent aux entreprises de réaliser des investissements de capacité, de production, de productivité et d'innovation. En raison de la raréfaction du crédit aux entreprises liée à la crise financière et économique, la constitution de fonds propres pour les PME est devenue encore plus délicate qu'auparavant.

Afin d'aider durablement nos PME à renforcer leurs fonds propres et leur permettre de grandir, le MEDEF considère comme prioritaire de rendre encore plus attractifs les dispositifs en faveur de l'investissement dans les PME.

Le dispositif ISF PME proposé par le MEDEF dans *Besoin d'Air* en 2007 est un succès. En 2008, ce dispositif a permis d'orienter environ 1 milliard d'euros de fonds propres vers les PME.

Le MEDEF recommande de booster la mesure ISF PME en :

- *faisant passer les seuils de plafond d'investissements déductibles de l'ISF, de 50.000 à 100.000 euros / foyer fiscal*
- *et en l'élargissant à toutes les entreprises de moins de 500 salariés.*

Deuxième proposition : Pérenniser nos PME

② Encourager la reprise d'entreprise

Chaque jour des centaines de PME sont à vendre et ne trouvent pas d'acquéreurs.

Si nous ne voulons pas voir disparaître nos pépites économiques, si nous voulons conserver nos compétences et savoir-faire, si nous voulons encourager l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, il convient d'alléger la fiscalité de celui qui prend le risque de reprendre une entreprise.

Le MEDEF propose de diminuer l'IR du repreneur d'une entreprise, en lui permettant de réduire son impôt d'une partie du coût de l'acquisition. Ce dispositif s'articulerait de la manière suivante :

- *amortissement sur 7 ans du coût de la reprise d'entreprise par imputation sur l'IR du repreneur (sous condition de détention de 5 ans d'une participation d'au moins 50%)*
- *modalités : déduction égale à 7% / an du capital investi avec un plafond de réduction d'impôt de 50.000 euros / an.*
- *Cette réduction serait reportable sur les quatre années suivantes si elle ne peut être imputée en une seule fois.*

Troisième proposition : Oser l'international pour nos PME

③ Permettre aux jeunes diplômés d'oser l'international dans une PME (mesure VIE)

Pour faciliter l'entrée des jeunes dans le monde du travail, le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures. Le MEDEF propose d'étendre celle relative à la prime pour le contrat d'apprentissage et de professionnalisation, aux Volontariat International en Entreprise (VIE). Ainsi, les entreprises ayant le plus de difficultés à recruter des VIE, c'est à dire les PME¹, bénéficieraient d'une prime exceptionnelle pour chaque nouveau VIE embauché.

Pendant la durée de la crise, une prime exceptionnelle de 6000 euros / an serait versée à toutes les PME pour chaque VIE recruté.

Quatrième proposition : Développer l'emploi dans nos PME

④ Extension du dispositif d'aide à l'embauche

Les PME représentent plus de 40 % de la valeur ajoutée produite chaque année par l'économie française. Les PME fournissent donc à la France son principal vivier d'emplois : 2,3 millions nouveaux emplois sont créés dans les PME ces vingt dernières années sur un total de 2,8 millions, 35 % de croissance des effectifs sont notés dans les PME pour une population active en hausse de seulement 10 %, 55 % des personnes actives du secteur privé travaillent dans les PME².

Face aux chiffres alarmants du premier trimestre 2009 sur l'emploi³, le MEDEF préconise d'étendre le dispositif mis en place en début d'année visant à exonérer de charges patronales toute nouvelle embauche dans une entreprise de moins de 10 salariés :

- *exonération de charges pour 1 salarié à compter du 1er septembre prochain et jusqu'à la fin de l'année 2010,*
- *pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés.*

¹ Sur les 1476 entreprises ayant embauché les 6444 VIE, seules 27% sont des PME

² Chiffres 2008 Oséo / Minefe de l'étude sur les PME et l'emploi

³ L'emploi salarié a reculé de 1,2% en France métropolitaine sur les trois premiers mois de l'année par rapport au quatrième trimestre 2008, avec 192.500 emplois détruits dans les secteurs principalement marchands, selon les données révisées publiées jeudi par l'Insee